

Le Bulletin de Veille

17 juin 2016

Numéro 252

Insolite	2	Paiements	5
The Plastic Bank, la startup qui transforme les déchets plastiques en monnaie	2	Chèque : un moyen de paiement populaire qui cède peu à peu du terrain	5
Actualités	2	Visa Europe : les porteurs de carte Visa en France seront éligibles à Apple Pay	5
Des banques en ligne à la blockchain, un monde sans cash n'est pas sans risque	2	Réglementaire	5
Relation client : les Gafa veulent braquer les banques .	2	Les banques se tournent vers l'Europe pour contrer les nouvelles règles de Bâle	5
YouDrive de Direct Assurance primée meilleure assurance auto connectée	3	L'exécutif va encadrer davantage la rémunération de l'assurance-vie	6
Offres	3	Sapin 2 s'intéresse aussi à la blockchain	6
Swikly sécurise les acomptes et cautions en un clic.....	3	Rapprochements	6
Allianz France devient l'assureur de Cityscoot	3	Intériale s'associe avec Axa et se prépare	6
La Maif va lancer une application d'agrégation bancaire	4	La Mutuelle Générale à la recherche d'un nouveau partenaire	6
Digital	4		
Axa France : une nouvelle organisation du travail à l'ère du digital.....	4		
Une empreinte « digitale » qui sécurise les objets connectés	4		



Le conseil sur-mesure pour transformer et optimiser vos environnements bancaires les plus complexes.

csaconsulting est devenu en 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

Nos consultants sont experts en Relation Client & Distribution Multicanal, Performance Opérationnelle, Payments & Cash Management et Maîtrise des Risques & Contrôle Interne.



Insolite



13 juin 2016 • La Tribune

The Plastic Bank, la startup qui transforme les déchets plastiques en monnaie

L'entreprise canadienne rémunère la population locale qui récolte les emballages sur les plages et dans les campagnes, pour ensuite revendre le plastique recyclé aux industriels.

Le constat à l'origine de cette l'idée est que beaucoup d'habitants de pays en voie de développement ayant du mal à trouver de quoi survivre évoluent pourtant au sein d'un « *environnement qui abonde d'une ressource issue du pétrole* », explique le co-fondateur de la startup, David Katz.

The Plastic Bank intervient alors comme intermédiaire afin d'assurer la revalorisation de ces déchets. Elle rémunère la population qui les récolte, et fait appel à des entreprises partenaires locales pour recycler le plastique. Elle le revend enfin à de grands groupes qui s'en servent pour leur production, tels qu'**Unilever** ou **Procter&Gamble**.

Les personnes qui apportent ces déchets reçoivent du cash ou des points, qu'ils peuvent utiliser pour acheter des biens tels que des cuisinières plus efficaces sur le plan énergétique et des carburants durables, ou y recharger leurs téléphones. Ils peuvent ainsi consacrer l'argent économisé pour d'autres nécessités. ●●●

Actualités

15 juin 2016 • La Tribune

Des banques en ligne à la blockchain, un monde sans cash n'est pas sans risque

Même si elle reste une formidable opportunité, la digitalisation de la finance soulève des problématiques auxquelles il faudra répondre dans les années à venir.

De nombreux pays se sont d'ores et déjà engouffrés en éclair sur la voie d'un monde sans cash. Cependant, les ordinateurs particuliers ne sont pas pour autant à l'abri de logiciels espions capables d'enregistrer le numéro d'une carte bancaire. De même qu'un système bancaire peut être victime d'un malware capable de paralyser l'ensemble de ses serveurs.

Désireuses de profiter des avantages de la finance numérique tout en limitant les risques qu'elle représente, de nombreuses entreprises ont choisi d'investir dans la blockchain. De par son fonctionnement, elle garantit la traçabilité et l'intégrité d'une crypto-monnaie comme le Bitcoin.

En réalité, il a été démontré (par **Interpol** en mars 2015 notamment), que les maillons de cette blockchain pouvaient également être rongés par des parasites, mais elle reste porteuse de nombreux espoirs. La perspective d'un monde sans cash, nous oblige cependant à nous interroger dès maintenant sur sa viabilité. Dans un monde où tout est tracé et où tout peut être espionné, comment protéger la vie privée des consommateurs et la sécurité de leurs données ? ●●●



Bonjour Anne, comment puis-je vous aider ?

A quand un wallet Facebook pour tous mes paiements ?



13 juin 2016 • Le Journal Du Net

Relation client : les Gafa veulent braquer les banques

De plus en plus court-circuitées par les **Gafa** qui se lancent dans les services financiers, les banques vont-elles devenir de simples infrastructures sans lien direct avec les consommateurs ?

Devenues des plateformes relationnelles indispensables aux banques, les géants du Web s'engouffrent les uns après les autres sur le créneau du paiement et pourraient devenir des concurrents de taille.

Mais au-delà de la concurrence sur le paiement, le vrai risque pour les acteurs réside dans la désintermédiation. « *Les clients utiliseront toujours les infrastructures de paiement pour faire des virements ou payer par carte bancaire et les banques auront toujours l'obligation d'investir dans les infrastructures. Mais elles perdront la relation client et donc la capacité à facturer des services différenciants* » note Jean-Marc Ouvré, en charge des réseaux sociaux de la **Société Générale**.

« *Les Gafa disposent de tous les prérequis (technologiques, moyens financiers, audience, réglementation favorable) pour investir l'industrie bancaires s'ils le souhaitent, conclue Alexandre Meyer, de Weave. La question est de savoir s'ils ont envie de le faire et si c'est suffisamment rentable pour qu'ils se positionnent de façon volontariste* ». ●●●



14 juin 2016 • L'Argus de l'Assurance

YouDrive de Direct Assurance primée meilleure assurance auto connectée

La solution **Pay How You Drive** de **Direct Assurance**, filiale d'**Axa**, a remporté le prix international de la meilleure assurance auto connectée le 7 juin 2016 aux **TU Automotive Awards**.



L'automobile connectée n'est plus un mythe. Direct Assurance a vu sa **DriveBox** (boîtier installé gratuitement dans la voiture), au cœur de son offre **Pay how you drive**, primée aux **TU Automotive Awards**. Il faut dire qu'avec cette offre baptisée **YouDrive**, la réduction peut atteindre 50% de la prime de base si la conduite est vertueuse.

Cette récompense a été décernée à **Axa Global Direct France** aux Etats-Unis. Cette cérémonie est internationalement connue pour valoriser les solutions liées à l'industrie automobile et notamment relatives à la voiture connectée. ●●●

Offres



14 juin 2016 • Assurance & Banque 2.0

Swikly sécurise les acomptes et cautions en un clic

La FinTech lyonnaise dévoile une application qui la positionne comme tiers de confiance et arbitre de l'encaissement entre un acheteur et un vendeur.



L'opération se fait au moyen d'une empreinte de carte bancaire, en lieu et place d'un chèque de garantie voire d'un virement ou d'un paiement par Internet. Elle remplace ainsi l'usage d'acomptes ou de chèques de caution pour sécuriser une réservation, sans transfert d'argent, tout en conser-

vant les habitudes de paiement des utilisateurs (liquide, chèque, CB, etc.). De ce point de vue, elle simplifie et sécurise les transactions à la fois pour les vendeurs (ou loueurs) et les acheteurs.

Première jeune pousse du tout nouvel **incubateur B612** de la **Caisse d'Épargne Rhône Alpes** à entrer en phase de lancement de ses services, **Swikly** permet ainsi à ses utilisateurs de se prémunir contre les risques d'annulations tardives ou de protéger leur bien avec un dépôt de garantie.

Son modèle économique repose sur la gratuité pour les acheteurs et nécessite une commission de 1,8% HT du montant de l'acompte plus 0,25 euro à la charge des prestataires d'activités qui demandent des swiks (acomptes ou cautions) à leurs clients. Enfin, Swikly propose également une fonction optionnelle de paiement sécurisé. ●●●



MON COMPTE

CITYSCOOT, C'EST QUOI ?

SCOOTER ELECTRIQUE EN LIBRE SERVICE



La mobilité partagée sans émission polluante

13 juin 2016 • Allianz.fr

Allianz France devient l'assureur de Cityscoot

Le pionnier de la location de scooters électriques en libre accès a noué un partenariat avec **Allianz France**.



Déployé dans les rues de la capitale à partir du 21 juin 2016, avec 150 scooters, ce nouveau service de transport atteindra 1 000 véhicules en circulation d'ici quelques mois.

Afin de répondre aux besoins de ce nouvel acteur de l'économie du partage en termes de services, de garanties et d'indemnisation, Allianz propose une solution d'assurance adaptée aux spécificités de cette offre de location.

En cas de vol ou de dommage, c'est l'assurance souscrite par **Cityscoot** auprès d'**Allianz France** qui entre en jeu. Ainsi, le conducteur est intégralement couvert durant toute la durée de location du scooter. Cette assurance tous risques, incluse dans le prix de location facturé à la minute, est automatiquement souscrite lors de la transaction, sans formalité à accomplir. En cas de panne ou d'accident, les services d'assistance de **Mondial Assistance France** interviennent 24h/24 et 7j/7. ●●●

Communiqué de presse
9 juin 2016

#MAIFLive

Nouvelle plate-forme digitale de confiance

Dans le cadre de son plan stratégique 2015/2018, le groupe MAIF a engagé sa transformation digitale. Cette démarche touche l'organisation dans son ensemble afin de répondre aux enjeux induits par une nouvelle révolution industrielle qui percutera les fondamentaux de l'assurance.

Le projet en cours de déploiement vise à faire de la MAIF une plate-forme digitale de confiance, capable de distribuer demain, au-delà produits d'assurance, des services essentiels et utiles au bien-être de ses sociétaires. Ce plan, soutenu par un investissement de 200 M€ sur la durée du plan stratégique (2015 – 2018), s'appuie sur 3 volets :

- une stratégie digitale tournée à la fois vers la transformation du cœur de métier et la création d'une nouvelle plate-forme



Pascal Demurger,
Directeur général du groupe MAIF
@pascaldemurger

« La transformation digitale en cours et la prise de pouvoir du consommateur n'attendent pas les acteurs du marché de l'assurance. Face à ce big bang, la MAIF a fait le choix de se réinventer et d'engager sa révolution digitale autour de l'expérience utilisateur, de la conquête de nouveaux territoires et du self data »

Une révolution digitale qui donne de nouvelles capacités à chacun et percute l'assurance

10 juin 2016 • L'Usine Digitale

La Maif va lancer une application d'agrégation bancaire

La **Maif** a annoncé le lancement de la « néo-banque » **Nestor**, un service d'agrégation de comptes bancaires, prévu pour novembre prochain.



L'application Nestor est un « socle d'agrégation bancaire capable de gérer des comptes classiques, Paypal, Nickel, des assurances vie, des outils de gestion de patrimoine... Sur ce socle, nous avons développé des fonctionnalités. Ces dernières permettent de faire de l'anticipation budgétaire, des alertes, de l'optimisation de découvert... », détaille Florent Villain, chef de projet stratégique à la Maif.

Pour mettre en place ce nouveau service, l'assureur a signé un partenariat technique avec la startup **Linxo**. Nestor sera dans un premier temps testé par des collaborateurs de l'assureur et des sociétaires.

Loin de ses activités habituelles, l'application s'inscrit dans la stratégie adoptée par l'assureur pour faire face à l'entrée en vigueur de la **Directive européenne sur les services de paiement (DSP2)** qui donnera la possibilité à de nouveaux acteurs de devenir intermédiaire financier et bancaire. ●●●

Digital

12 juin 2016 • L'Argus de L'Assurance

Axa France : une nouvelle organisation du travail à l'ère du digital

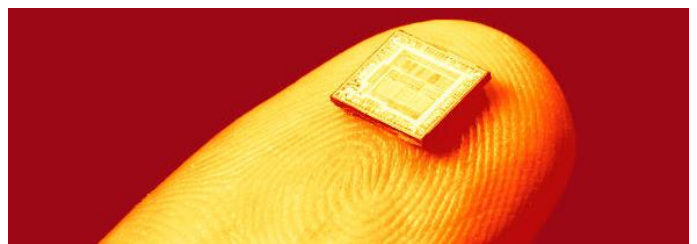
Le texte signé par la direction d'**Axa France** et trois organisations syndicales insiste notamment sur le développement de l'autonomie et de la responsabilité des collaborateurs.



« Le développement des nouvelles formes d'organisation du travail vise à accompagner la transformation culturelle de l'entreprise pour favoriser une culture de confiance, une orientation vers les réalisations, et le développement de l'autonomie et de la responsabilité des collaborateurs », peut-on notamment lire dans cet accord.

Applicable à tous les salariés administratifs (cadres et non cadres) d'Axa France, cet accord ambitionne entre autres de développer le travail à distance. Les collaborateurs autonomes désireux de télétravailler se verront ainsi progressivement équiper d'un ordinateur portable et d'une téléphonie spécifique à un travail à distance. Les espaces de travail s'en verront également modifiés.

Pour autant, pouvoir travailler « n'importe où » et « n'importe quand » n'est pas sans risque pour l'équilibre vie pro/perso. Un chapitre insiste ainsi sur la régulation des usages digitaux, en précisant notamment que les salariés disposeront d'un droit de déconnexion en dehors des plages horaires durant lesquelles ils peuvent être contactés. ●●●



13 juin 2016 • L'Atelier BNP PARIBAS

Une empreinte « digitale » qui sécurise les objets connectés

Outre la biométrie et la blockchain, le système **PUF** (fonction physique inclonable) pourrait mettre nos objets intelligents à l'abri.

Une « **fonction physique inclonable** » (PUF), est une micro puce en silicium qui pourrait sécuriser les objets intelligents depuis la carte de crédit jusqu'au frigo connecté. La PUF est « physiquement inclonable » car la façon dont elle est fabriquée la marque de manière unique, comme une empreinte digitale qui diffère pour tout être humain.

Lorsque la puce reçoit du courant électrique, elle est capable de chiffrer les informations transmises et de les signer. De plus, dire lorsque l'on éteint un appareil utilisant une PUF, l'empreinte digitale « disparaît » ce qui sécurise d'autant plus un dispositif contre une potentielle cyberattaque.

De nombreuses technologies de cryptage et de chiffrement existent déjà mais sont coûteuses et complexes à intégrer. La puce PUF serait une alternative à moindre coût pour certains objets. ●●●

Paie m e n t s



13 juin 2016 • Les Echos

Chèque : un moyen de paiement populaire qui cède peu à peu du terrain

Coûteux pour les banques et sujet à la fraude, le chèque reste cependant un produit populaire auquel il est politiquement difficile de s'attaquer : Les quelques levées de boucliers lors du vote de l'article de loi Sapin 2 qui réduit la durée de vie du chèque à six mois en témoignent.

Pour faire reculer l'usage de ce moyen de paiement, le gouvernement a préféré limiter progressivement ses cas d'usage et encourager les prestataires à proposer des alternatives.

Dans la sphère publique, les administrations et les services locaux sont donc encouragés à proposer le paiement par carte bancaire en ligne pour régler des frais de santé ou des amendes. D'ici à fin 2016, l'Etat s'est aussi engagé à mettre à disposition des collectivités locales des solutions de prélèvements sans frais pour les utilisateurs.

Dans le privé, les commerçants sont par ailleurs incités à accepter plus largement le paiement par carte bancaire, dont le coût a été réduit grâce à la baisse des commissions d'interchange sur les cartes de débit. La loi s'attaque également à des utilisations spécifiques, en imposant par exemple aux notaires le paiement par virement au-delà de 3 000 euros. ●●●



Caisse d'Epargne
@Caisse_Epargne

Suivre

Apple Pay, la nouvelle façon de payer, arrive bientôt à la Caisse d'Epargne #ApplePay



14 juin 2016 • Assurance & Banque 2.0

Visa Europe : les porteurs de carte Visa en France seront éligibles à Apple Pay

Les clients de **Banque Populaire** et **Caisse d'Epargne** (groupe **BPCE**) seront parmi les premiers à pouvoir bénéficier d'**Apple Pay** en France, en partenariat avec **Visa**.



Les utilisateurs de cartes de crédit et de débit Visa pourront utiliser le service de paiement mobile d'Apple dans l'Hexagone dès cet été, grâce aux centaines de milliers de terminaux de paiement sans contact en points de vente.

Selon Gérard Nébouy, directeur général de **Visa Europe France**, « le paiement sans contact est déjà largement adopté par des millions de porteurs de carte Visa qui l'utilisent chaque jour dans tout le pays ; ils ont ainsi dépensé 2 milliards d'euros en un an avec leur carte Visa sans contact. L'ajout de la simplicité et de la praticité d'Apple Pay va permettre de propulser les paiements mobiles dans un usage quotidien ».

Apple Pay possède l'avantage de proposer une sécurité renforcée. En effet, quand une carte est exploitée avec ce dispositif, son numéro n'est stocké ni sur le terminal, ni sur les serveurs Apple. A la place de ce numéro, un token unique est généré par Visa, puis crypté et stocké dans un élément sécurisé de votre équipement mobile. L'autorisation du paiement est effectuée pour chaque transaction, grâce à l'utilisation d'un code de sécurité à usage unique. ●●●

Réglementaire

13 juin 2016 • Les Echos

Les banques se tournent vers l'Europe pour contrer les nouvelles règles de Bâle

Le président de la **Fédération bancaire européenne**, demande dans un courrier à ce que **Bâle IV** soit mis à l'ordre du jour de l'**Ecofin** de juillet.

Bâle IV souhaite notamment une remise à plat des modes de calcul des risques des bilans bancaires, en amenant les banques à se rapprocher de la méthode dite « standard ». Et ce alors que les grands établissements européens privilégient le recours à des modèles « internes ».

Les banques européennes redoutent que les standards retenus par le **Comité de Bâle** ne se traduisent par « de nouvelles augmentations des exigences de fonds propres » et la nécessité « de centaines de milliards d'euros » de capitaux frais. De quoi « réduire la capacité des banques à financer l'économie », martèle encore le président de la **FBE**.

En s'adressant ainsi au Conseil de l'**Union européenne**, Frédéric Oudéa cherche donc à sortir le sujet de la sphère purement technique dans laquelle les banques européennes ont tenté en vain de faire entendre leur voix ces derniers mois, pour lui donner une tournure politique. ●●●

14 juin 2016 • Les Echos

L'exécutif va encadrer davantage la rémunération de l'assurance-vie

Le **Haut Conseil de stabilité financière** devrait pouvoir moduler les règles de dotation et de reprise des réserves d'assurance-vie. Il estime que les rendements servis aux épargnants ne baissent pas assez vite.

Dans ce contexte, le **HCSF** pourrait se voir confier des pouvoirs étendus. Il est notamment prévu que cette instance puisse « *moduler les règles de dotation et de reprise de la provision pour participation aux bénéficiaires* » en assurance-vie. Il s'agit de « *pouvoir renforcer la résilience des entreprises d'assurance dans l'environnement actuel* » et aussi de « *leur permettre de faire face à des variations importantes de taux d'intérêt ou de prix des actifs* », écrit le HCSF dans son rapport annuel.

De plus, l'amendement parlementaire adopté « *permettrait au HCSF de prendre à titre conservatoire plusieurs mesures préventives lorsque cela est nécessaire pour préserver la stabilité du système financier ou prévenir des risques menaçant gravement un ensemble d'organismes d'assurance* ».

L'une des mesures conservatoires envisagées porte sur la possibilité de « *suspendre, retarder ou limiter, pour tout ou partie du portefeuille, le paiement des valeurs de rachat, la faculté d'arbitrages ou le versement d'avances sur contrat* ». ●●●

14 juin 2016 • L'Argus de l'Assurance

Sapin 2 s'intéresse aussi à la blockchain

Un amendement du gouvernement adopté dans le cadre du **projet de loi Sapin 2** prévoit l'utilisation de la technologie blockchain pour les titres non cotés.

Au sein du projet de loi Sapin 2, subsiste l'amendement du gouvernement qui a été adopté afin de lui permettre de procéder par voie d'ordonnance pour organiser « *la représentation et la transmission au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé des titres financiers qui ne sont pas admis aux opérations d'un dépositaire central ni livrés dans un système de règlement et de livraison d'instruments financiers* ».

Concrètement, il s'agit d'actions ou obligations, non cotées, et des parts ou actions d'organismes de placement collectif. L'enregistrement électronique dont il est question c'est la blockchain, une technologie de stockage et de transmission d'informations, sécurisée, transparente, et fonctionnant sans organe central de contrôle.

Dans un environnement de concurrence internationale la France a intérêt à investir la blockchain pour conserver la main sur la réglementation qui pourrait, dans un futur proche, faire l'objet d'un règlement européen. ●●●

Rapprochements

10 juin 2016 • News Assurance Pro

Intériale s'associe avec Axa et se prépare

Les deux entités ont choisi une forme associative avec pour priorité le monde de la fonction publique.



L'association, partagée entre les deux structures (10 administrateurs et 500 000 euros chacune), va mettre en place des groupes de travail et veut porter, dans son nom, « *les termes association et fonctionnaires* ».

L'ambition de la future association sera d'avancer sur « *l'environnement des fonctionnaires* » avec les échéances à venir du référencement dans les ministères. En transparence en quelques sortes, **Intériale** s'associe à **Axa** qui sera son réassureur. Mais c'est bel et bien Intériale seule qui participera aux appels d'offres de la fonction publique, à commencer par le ministère de l'Intérieur, sur laquelle elle dit avoir 55% de parts de marché.

Après 8 ans d'existence, Intériale bouscule une nouvelle fois le monde mutualiste avec ce partenariat, sur lequel Pascal Beaubat, réélu pour un nouveau mandat de deux ans, ne s'interdit pas « *d'aller plus loin dans les prochaines années* ». ●●●

15 juin 2016 • L'Argus de l'Assurance

La Mutuelle Générale à la recherche d'un nouveau partenaire

Après l'échec du rapprochement avec **Malakoff Médéric** officiellement annoncé en mai 2016, la mutuelle se prépare à relancer un nouveau projet stratégique d'adossement à un groupe.



La mutuelle n'aura attendu que quelques semaines pour se focaliser de nouveau sur l'avenir, via un nouveau projet de rapprochement.

« *Confiante dans la solidité de ses fondamentaux, La Mutuelle Générale dispose d'un horizon de deux à trois ans pour trouver le meilleur adossement stratégique possible à un groupe* », indique ainsi son président Patrick Sagon, à l'occasion de la publication des résultats de la mutuelle pour l'année 2015. Des résultats, justement, fort attendus et qui paraissent bien orientés.

La mutuelle annonce ainsi un chiffre d'affaires et un résultat net en légère hausse, respectivement à 1,14 milliard d'euros (+2%) et 19,4 millions d'euros (+19%). ●●●